

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 21 (1930)

Artikel: Chronique de la Suisse allemande
Autor: Blaser, Edouard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111751>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique de la Suisse allemande.

Nous ne pouvons prétendre à donner aux lecteurs de l'*Annuaire*, en une vingtaine de pages, une idée vraiment adéquate du travail accompli pendant une année entière, dans le domaine de l'instruction publique, à ses trois degrés, dans toute l'étendue de la Suisse alémanique. Ce serait s'attaquer à la quadrature du cercle. Nous nous bornerons donc à marquer ici, à grands traits, l'essentiel du mouvement pédagogique, considérant successivement — d'une part, les problèmes, tant généraux et touchant les principes mêmes de l'éducation, que spéciaux et relatifs à la technique de l'enseignement qui, à côté de la défense des intérêts professionnels, toujours au premier plan, ont paru solliciter plus particulièrement l'attention des maîtres depuis un an — d'autre part, les mesures législatives concernant la vie scolaire, de l'école primaire à l'Université, prises ou projetées par les cantons.

I

A. Parmi les questions de principe débattues dans les conférences du corps enseignant primaire ou secondaire, et dans les journaux pédagogiques, voire dans la presse quotidienne, nous relèverons, pour les examiner tour à tour, celle des châtiments corporels, beaucoup plus actuelle, semble-t-il, en terre alémanique qu'en terre romande — puisque la *Schweizerische Lehrerzeitung* vient de juger opportun d'y consacrer tout un numéro — celle de l'enseignement pacifiste et la lutte contre les mauvaises lectures.

Avant d'aborder la revue de ces diverses matières, nous croyons indispensable de mentionner — encore que l'une puisse paraître un peu en dehors de notre sujet — deux controverses récentes qui ont assez sérieusement ému le monde des écoles de la Suisse allemande et auxquelles l'opinion publique pouvait d'autant moins rester étrangère que les intérêts supérieurs de l'enseignement et

son renom, inséparables de ceux du pays, s'y trouvaient engagés.

Il s'agit premièrement du débat juridique soulevé, il y a six mois, dans la *Neue Zürcher Zeitung*, par M. Fritz Fleiner, professeur à l'Université de Zurich, à propos de la conférence prononcée dans un des grands amphithéâtres de l'Ecole polytechnique fédérale, le 16 janvier dernier, par le jésuite allemand Prszywara sur « L'essence de la notion de religion, dans la conception du monde de l'homme moderne ».

Fondé sur l'article 51 de la Constitution fédérale, alinéa 1^{er}, M. Fleiner reprocha à l'Association des étudiants zuricois, organisatrice de la conférence, d'avoir, en ne faisant pas suivre sur les affiches le nom de l'orateur des lettres S. J. (societatis Jesu) laissé ignorer au public que le père Prszywara appartenait à une congrégation, à laquelle la loi fondamentale de l'Etat interdit chez nous toute action, soit collective, soit individuelle, dans l'Eglise et dans l'école.

M. Fleiner imputa aussi à illégalité, à la présidence du conseil de l'Ecole polytechnique, de n'avoir pas retiré l'autorisation accordée aux étudiants dès que la vraie qualité du conférencier fut connue, comme le recteur de l'Université de Zurich l'avait fait quelques années auparavant, dans des circonstances analogues. Le professeur zuricois formula les mêmes griefs à l'adresse du comité des Cours universitaires de Davos (Davoser Hochschulkurse) déplorant le latitudinarisme des autorités et l'indifférence du public à l'égard d'un point de droit constitutionnel sur lequel, selon lui, aucun doute n'est permis.

Il faut reconnaître que juridiquement la position de M. Fleiner est inattaquable. Aussi longtemps que l'article 51 de la Constitution subsiste, il convient de le faire respecter. Et pourtant, quoi qu'il ait eu, en théorie, le dernier mot du débat, le professeur Fleiner n'a été suivi ni par les pouvoirs publics, ni par la presse, même protestante, et le père Prszywara a pu continuer sa tournée de conférences sans s'attirer, nulle part, les foudres officielles. C'est qu'à tort ou à raison nous ne croyons plus aujourd'hui, en dépit des leçons de l'histoire et de l'ironie de Pascal, aux maléfices de la Compagnie de Jésus. Depuis l'époque déjà lointaine où elle a été bannie de notre territoire, les luttes confessionnelles se sont apaisées et l'on ne conçoit guère le retour du « Kulturkampf ». Le principe de l'indépendance absolue de l'enseignement supérieur nous paraît si intangible que nous en estimons la restriction plus dangereuse que l'abus. Les adversaires de M. Gonzague de Reynold, dans une autre « affaire », qui n'est pas sans analogie avec celle du père Prszywara, l'ont appris naguère à leurs dépens.

La seconde controverse à laquelle nous avons fait allusion plus haut se rapporte à l'enseignement primaire et est loin d'être close. Interrompue par les vacances, elle reprendra sans doute de plus belle à la rentrée. Elle a été provoquée par la publication d'un livre de M. Willi Schohaus, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs du canton de Thurgovie, à Kreuzlingen, intitulé *Schatten über der Schule*. L'auteur s'efforce, dit-il, d'y exposer brièvement, mais d'une manière systématique, les lacunes et les défauts les plus graves de notre enseignement primaire, en même temps qu'il y esquisse la « structure spirituelle » de l'école, telle qu'il rêverait de la voir réalisée dans l'avenir. Voici l'histoire, assez singulière, de la composition de cet ouvrage.

Le point de départ en fut la question suivante posée par M. Schohaus aux lecteurs de la revue mensuelle suisse allemande *Schweizerspiegel* : « De quoi avez-vous le plus souffert à l'école ? » A cette question qui semble impliquer une condamnation préconçue de l'institution scolaire actuelle, plusieurs centaines de réponses furent faites dont M. Schohaus reproduit les 82 plus caractéristiques. Après en avoir dégagé les idées essentielles, il ramène tous ces mauvais souvenirs d'enfance à quelques griefs généraux et en tire des conclusions auxquelles il est bien difficile de ne pas se rallier en principe. Cependant, M. Schohaus tient trop peu compte de l'imperfection inhérente à toute œuvre humaine. Il ne distingue pas toujours non plus assez nettement la théorie de la pratique, ainsi que le montre son propre ouvrage dont la partie reconstructive est notablement inférieure à la partie critique.

Chaque carrière, dit l'auteur de *Schatten über der Schule*, est semée d'écueils *sui generis*. Celui où se heurte inévitablement le maître d'école, et où il échoue souvent, provient de ce qu'au sein de la petite collectivité où il travaille et qui forme son milieu immédiat, il est constamment le plus mûr, le plus instruit, le plus influent, en un mot, le plus fort. Cette prépondérance indiscutée lui ferme d'ordinaire les yeux sur une vérité fondamentale : à savoir qu'entre les quatre murs de la salle d'école, il est en réalité la seule personne insignifiante et négligeable par elle-même, encore que la plus chargée de responsabilité.

De cette confusion initiale — où il est, du reste, équitable de reconnaître qu'à côté de l'amour-propre du maître, la tradition et les nécessités pratiques de l'enseignement public ont leur part — découlent bien des maux. Le plus grand, qui résume tous les autres, est la méconnaissance de la nature enfantine, source de multiples erreurs disciplinaires et méthodologiques : répression du besoin d'activité et de mouvement, si impérieux chez l'écolier, culture exclusive de l'esprit, au détriment du cœur et de l'imagination,

création d'une morale scolaire artificielle et oppressive qui tend à étouffer la personnalité de l'enfant et fait naître en lui, souvent pour la vie, un sentiment d'infériorité qui risque de paralyser à jamais ses plus belles facultés — ensuite, les manquements moins imputables au système qu'à l'instituteur lui-même, comme la partialité, l'abus de l'ironie et du sarcasme, le traitement malencontreux appliqué aux velléités de résistance ou de bravade, par où se manifeste l'instinct combatif — qu'il faudrait dévier et non briser — du jeune garçon, enfin les châtiments corporels.

M. Schohaus préconise une discipline libérale « où le succès de l'enseignement et la dignité du pédagogue ne soient pas nécessairement compromis par une boutade d'écolier » fusant inopinément dans le silence de la classe, et il faut lui donner raison. L'espièglerie naturelle et la gaieté primesautière de cet âge heureux ne sont-elles pas une excuse suffisante à nombre d'incartades plaisantes et non préméditées dont le maître doit savoir rire ?

En vertu du même libéralisme, *Schatten über der Schule* s'élève contre ce que les Allemands appellent *Verschulung*, c'est-à-dire contre la tendance à tenir faussement l'enseignement pour une fin en soi, alors qu'il est et doit rester un simple moyen de mettre l'enfant en état de se suffire le plus tôt et le plus complètement possible à lui-même. « L'école, écrit M. Schohaus, ne transmet pas seulement des connaissances et des techniques, mais encore une somme considérable d'idéaux et de jugements de valeur. Une de ses tâches essentielles est de développer chez l'enfant une sorte de sensorium spirituel qui le rende capable de distinguer le bien du mal, le beau du laid, l'original de l'imitation », en un mot, de reconnaître, dans l'ordre moral et esthétique, le métal noble du clinquant, ce qui a du prix et ce qui n'en a pas.

Mais qu'on ne s'y méprenne point. Il ne s'agit ici que de former une « faculté ». Sachons résister à la tentation « d'ingurgiter » à l'écolier nos préférences, de lui imposer notre conception de la vie et des choses, faiblesse malheureusement trop répandue parmi les maîtres.

Cette partie de la thèse de M. Schohaus, comme jadis le chapitre de Rousseau sur l'éducation religieuse d'*Emile*, a été fort discutée et pour les mêmes raisons. Elle ne saurait être admise sans réserve par ceux qui, se jugeant en possession d'un système métaphysique d'origine révélée, estiment de leur devoir d'y initier l'enfance, avant que l'âme ait pris son pli.

Schatten über der Schule nous servira de transition pour passer à la question des châtiments corporels. C'est grâce à ce livre qu'on en reparle tant, depuis quelques mois, dans les milieux scolaires alémaniques (voir la *Schweizerische Lehrerzeitung* du 24 mai

1930). Mais tandis que le directeur de l'Ecole normale thurgovienne invitait naguère les instituteurs de son canton, réunis en synode, à renoncer sans réserve aux voies de fait, certains collaborateurs du journal pédagogique zuricois se refusent à les proscrire absolument.

Nous ne résumerons pas l'argumentation, connue d'avance, des adversaires de la violence et de ceux qui, sans en être partisans, demandent à distinguer entre la théorie et la pratique. Le lecteur français s'étonnera de voir discuter et disputer encore sur un problème que la psychologie moderne semble avoir dès longtemps résolu. Il oublie que dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, ce qui paraît évident aux peuples latins ne s'impose pas avec la même nécessité aux germains et aux anglo-saxons. « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà ».

Il est superflu de remarquer, par exemple, que les Allemands sont loin d'éprouver la même aversion que nous pour les abus de la force. Les notions d'ordre et de contrainte s'impliquent à leurs yeux au point d'en devenir inséparables. De là leur goût de la discipline et le plaisir qu'ils trouvent dans la subordination volontaire. A cela s'ajoute la rudesse native qu'en dépit de sa culture si avancée le rameau aléman de la famille germanique a conservé jusqu'à nos jours. Le maître d'école d'outre-Sarine est sans doute, en moyenne, plus « naturellement » enclin à frapper que son collègue welsche, de même que son élève ressent moins vivement l'humiliation d'un tel traitement.

Cela explique que l'enquête ouverte par la *Schweizerische Lehrerzeitung*, encore que la question y soit consciencieusement étudiée, sous toutes les incidences possibles de lumière, par des pédagogues praticiens, un chef de maison de correction (Neuhof), un médecin-professeur de faculté, un juriste, un historien et le conseiller municipal directeur des écoles de la ville de Zurich n'ait pas abouti, en somme, à une condamnation formelle des châtiments physiques. Inutile, quand il n'est pas nuisible, également dégradant pour le maître qui l'applique et pour l'élève qui l'endure, ce mode de répression, où survit l'aveugle instinct de revanche de la brute, n'en apparaît pas moins à quelques-uns des auteurs consultés comme un pis-aller, assurément répréhensible en thèse générale, mais auquel, dans des cas bien déterminés, il est presque indispensable de recourir.

Il faut se garder, du reste (observe le Dr Brenner, de Bâle), de l'erreur qui consiste à ne prendre les mots de « châtiments corporels » que dans leur sens extrême. L'instituteur ou le père de famille qui « battent » ne sont pas nécessairement des tortionnaires déchaînés. Il est en effet un âge — celui même dont parle Rousseau

quand il dit qu'il ne sert à rien de « raisonner » avec l'enfant — où une taloche administrée *in flagranti* est peut-être la punition la plus efficace, en même temps que la plus naturelle, ainsi que le concède le professeur von Gonzenbach. D'autre part, tant qu'on n'aura pas remédié au fléau des classes trop chargées, on ne saurait en vouloir au maître de fonder sa discipline sur une justice un peu sommaire. « Il faut opprimer, quand on ne sait pas convaincre », disait Mme de Staël, dans un tout autre ordre d'idées. Beaucoup d'instituteurs suisses allemands en sont réduits à faire de cette parole leur devise, en la modifiant comme suit : « Il faut opprimer, quand on n'a pas le temps de convaincre ».

Le problème de l'enseignement pacifiste se ramène désormais, dans notre pays comme ailleurs, à la propagande scolaire en faveur de la *Société des Nations*. On se rappelle que la quatrième Assemblée de Genève (1923) a invité les Etats membres de la ligue à en faire connaître le but et l'organisation à la jeunesse sur qui reposent les destinées du monde. Le Conseil fédéral a transmis ce vœu aux autorités cantonales dont 20 sur 25 y étaient, encore en 1926, restées complètement sourdes.

Dès lors, la situation s'est un peu améliorée, puisque en 1929 la moitié des cantons déclaraient avoir pris les mesures qu'on attendait d'eux. Il reste cependant beaucoup à faire et l'on ne comprend pas pourquoi l'étude des institutions de la S. d. N. n'a pas été d'emblée introduite dans toutes les écoles du pays, comme le couronnement naturel des leçons d'instruction civique. Depuis l'adhésion de la Suisse à la ligue des Nations, le statut de cette dernière ne fait-il pas partie intégrante de notre droit constitutionnel ? L'inertie de certains gouvernements cantonaux est injustifiable.

Elle s'explique par la défiance absolument déraisonnable, elle aussi, que onze ans après la paix de Versailles et près d'un lustre après l'entrée de l'Allemagne dans la S. d. N. l'opinion alémanique manifeste encore partiellement envers l'œuvre du président Wilson. Nous trouvons l'expression de cette aberration singulière dans le rapport du Département de l'Instruction publique du canton de Schaffhouse (1927) qui juge inadmissible d'imposer au corps enseignant « l'accomplissement d'une tâche dont la légitimité n'est pas encore généralement reconnue. Quand l'esprit de Locarno sera parvenu à dépouiller le pacte de Versailles de ce qui l'envenime, la propagande en faveur de la S. d. N. se produira d'elle-même ».

Inutile de souligner le paralogisme qui vicie cette manière d'argumenter. Mais on voit qu'il serait assez malaisé, pour le moment, de recruter dans certaines régions de la Suisse allemande des

maîtres désireux et capables d'inculquer à leurs élèves l'idéal de paix de la S. d. N. C'est une foi, une mystique nouvelle dont il s'agit de semer les germes dans l'âme des générations qui montent. Or, seul le croyant peut faire des prosélytes.

Cela ne signifie pas que la Suisse alémanique reste complètement inactive. Au contraire, sous l'impulsion de l'Association pour la S. d. N. et de sa Commission d'éducation, des sections de propagande ont été fondées par les étudiants dans plusieurs de nos Universités. A Zurich, par exemple, la *Hochschulvereinigung für den Völkerbund* se montre très agissante. C'est grâce à son initiative que M. Dietrich Schindler, professeur de droit à l'Université, vient de consentir à donner, sauf erreur, à partir du semestre prochain, un cours sur la *Société des Nations* dont sortira peut-être une *chaire de la paix* analogue à celle que M. Herriot voudrait créer à Lyon.

Il ne reste pas moins que l'idée d'inscrire, comme matière nouvelle, au programme de l'enseignement primaire obligatoire, l'étude des institutions de la S. d. N. rencontre plus de résistance dans la Suisse alémanique que dans la Suisse romande. On l'a bien vu, au printemps dernier (1930), lorsque M. Giuseppe Motta fut invité par le Synode scolaire de la ville de Zurich à prononcer à l'église Saint-Jacques un discours sur ce sujet : *Entwicklung des Völkerbundes und Schule*. Au lieu de traiter à fond cette question précise, l'orateur se borna, sentant que là gisait la difficulté essentielle, à plaider la cause de la S. d. N. Il s'attacha, en particulier, à laver celle-ci du reproche un peu hypocrite qu'on lui adresse volontiers de ce côté de la Sarine, de n'être pas fidèle à ses principes et de servir les intérêts d'une minorité de grands Etats. (M. Motta avait prononcé une conférence analogue devant le corps enseignant lucernois à Triengen le 7 octobre 1929, et M. Ernest Bovet, le vaillant secrétaire général de l'Association suisse en avait fait autant à Glaris et à Bâle-campagne).

A côté du cinéma, dont l'influence corruptrice semble du reste avoir moins de prise sur l'enfance dans la Suisse allemande que chez nous, pour la simple raison que ce spectacle y est beaucoup plus strictement réservé aux adultes, les éducateurs alémanos paraissent tout spécialement préoccupés en ce moment du *danger des mauvaises lectures*. C'est l'écolier des grandes villes qui est principalement menacé, et l'enquête a mis au jour à cet égard un état de choses stupéfiant. (Voir la *Schweizerische Lehrerzeitung* des 3 et 10 août 1929.)

On admet en général qu'il est beaucoup plus aisé de pourvoir la jeunesse des pays germaniques de lectures à la fois saines et nourissantes pour l'esprit, que celle des pays de langue française.

Les chefs-d'œuvre de la littérature allemande sont en effet accessibles à tous, au moins par leur ton, tandis que, chez nous, ni parents ni maîtres ne savent que faire lire aux enfants d'un certain âge, les grands écrivains français étant presque toujours inconvenants en quelque endroit et les auteurs édifiants trop souvent plats et sans goût.

Si cette distinction demeure vraie, en somme, dans sa seconde partie, elle a cessé de l'être quant à la première, depuis que sévit la vogue absurde des romans policiers. Ceux-ci paraissent exercer, dans la Suisse allemande, notamment à Berne et à Zurich, parmi les élèves de l'enseignement primaire et secondaire, des ravages dont on trouverait difficilement l'équivalent, croyons-nous, à Genève ou à Lausanne. On va pouvoir en juger.

Pour nous en tenir à Zurich où l'enquête a été menée rigoureusement, on a pu établir l'existence, dans les écoles de cette ville, d'une sorte de librairie clandestine, créée par les élèves pour assurer la diffusion d'ouvrages pernicious et alléchants, condamnés par les instituteurs. Il s'agit moins d'ailleurs de lectures licencieuses, voire pornographiques — et ceci accuse les différentes préoccupations des adolescents, selon qu'ils sont de race, ou d'éducation, germanique ou latine — que de récits d'aventures mouvementés semés de crimes atroces. On sent, dans ces ouvrages, que l'admiration de l'auteur hésite entre deux types de héros également outrés et faux : le bandit satanique et le détective au flair surnaturel qui le traque. Inutile d'insister sur le mal que ces histoires abracadabrantes de Frank Allan, de Harry Piel, etc., peuvent faire à des imaginations de douze ou treize ans.

Ce sont surtout, mais non exclusivement, les enfants des classes inférieures qui s'en farcissent la cervelle. Ils font plus. Ils mettent un zèle innocemment diabolique, joint à un talent commercial digne d'éloge, à en farcir celle du plus grand nombre possible de leurs camarades. On cite le cas, nullement exceptionnel, de quatre petits commissionnaires qui consacraient tout l'argent gagné à faire des courses après la classe à l'achat de brochures. Ils les revendaient ensuite à d'autres écoliers, lesquels, après les avoir lues, les cédaient au rabais à leurs condisciples, et ainsi de suite. Le jour où, dans toute la ville, l'on fouilla les effets des élèves, on trouva que le premier de ces pourvoyeurs de mauvaise littérature avait son sac rempli de petits volumes de Frank Allan à 25 ou 30 centimes. Le second en avait 15, le troisième 30. Quant au quatrième, il avoua en avoir eu la veille 140 !

Afin de se rendre un compte exact des proportions prises par ce commerce secret, les maîtres renonçant à la contrainte, firent appel à la conscience de leurs élèves. Ils les amenèrent, dans la

plupart des classes, à reconnaître l'ineptie et le danger des lectures auxquelles beaucoup d'entre eux s'adonnaient sous le manteau. De cette manière, ils obtinrent qu'on leur livrât les brochures conservées dans les familles, — car bien souvent des parents aveugles ou de goût dépravé encourageaient leurs enfants en lisant eux-mêmes, — et c'est ainsi qu'une statistique fort suggestive put être dressée. Nous allons en donner quelques chiffres.

L'enquête, ouverte au même moment dans tous les collèges de la ville, porta sur une vingtaine de classes supérieures de l'école primaire et sur 62 % de celles de l'école dite secondaire, au total sur 3300 élèves environ. La proportion des écoliers qui reconnurent avoir lu des romans de Frank Allan monta, dans les quatre arrondissements scolaires, respectivement à 19, 48, 44 et 41 %, le nombre des garçons l'emportant sensiblement, comme il est naturel, sur celui des filles. Quant aux brochures livrées, on vit 15 enfants de la même classe en remettre à leur instituteur plus de 200 ! Certains liseurs fanatiques avouèrent en avoir dévoré 400 ! D'intéressantes révélations furent faites concernant les moyens de se procurer les brochures. Il n'existait, dans les divers quartiers de la ville, pas moins de 30 « bureaux de vente » dont le principal portait le nom de « caverne Frank Allan » ! Beaucoup de jeunes garçons y dépensaient toutes leurs économies et, celles-ci épuisées, ne reculaient pas devant le vol pour satisfaire le besoin d'émotions malsaines né de leurs lectures.

Quelles conclusions tirer de ces faits regrettables ? Nous en relèverons deux. La première est que la famille et l'école ont plus que jamais, en cette époque de désarroi moral, le devoir de contrôler les livres qui tombent entre les mains des enfants. A quoi sert de préserver la prime jeunesse de l'action dissolvante des mauvais films, si c'est pour l'abandonner sans défense à celle des mauvais livres ? La seconde leçon à dégager ici est qu'on ne peut combattre les mauvais livres que par les bons. Il faut à tout prix trouver des lectures qui donnent un aliment à l'imagination avide de nouveauté de l'enfant d'aujourd'hui. Saturé de merveilles par le spectacle d'un monde où les rêves les plus audacieux d'une humanité millénaire s'accomplissent coup sur coup, il aspire néanmoins à l'extraordinaire.

Comment le contenter, quand la réalité dépasse déjà les bornes de la fantaisie ? Il faudrait un nouveau Jules Verne. Mais le remède est peut-être ailleurs. Luttons plutôt contre l'appétit de sensations qui pousse la jeunesse à chercher un assouvissement de ses facultés imaginatives dans la monstruosité morale, en lui inspirant toujours plus le goût du vrai. C'est ce que la Commission des lectures instituée par le *Schweizerische Lehrerverein* s'efforce

de faire depuis plusieurs années. Non contente d'éditer des livres bon marché — point capital, car la vogue des Frank Allan tient en partie à leur prix modique — comme *Besinnung* de Jakob Bosshardt, *Tier- und Jagdgeschichten vom Waldläufer* de Theodor Fischer, elle ne publie pas moins de trois journaux pour la jeunesse : *Jugendborn*, *Jugendpost* destinés aux adolescents et l'*Illustrierte Schweizerische Schülerzeitung* pour les élèves plus petits. A vrai dire, les deux premiers de ces périodiques ont assez de peine à vivre et nous apprenons qu'ils viennent de fusionner avec le *Schweizer Kamerad* sous le nom de *Schweizer Kamerad und Jugendborn*.

B. Parmi les nombreuses questions touchant la pratique de l'enseignement dont les maîtres primaires et secondaires de la Suisse allemande ont paru préoccupés cette année, nous nous contenterons de relever celle des *bulletins scolaires et de l'emploi du film à l'école* qui nous paraissent, par leur caractère général, de nature à intéresser les instituteurs de la Suisse française.

De même qu'on en est venu à douter de la valeur éducative de l'institution des examens et qu'on les a un peu partout, soit supprimés, soit ramenés au rang d'un simple instrument de contrôle, de même on tend maintenant à réduire l'importance, jadis capitale, des certificats par où les maîtres informent périodiquement les parents des notes obtenues par les élèves. La *Schweizerische Lehrerzeitung* n'a pas publié depuis un an moins de six articles sur la question qui n'est, semble-t-il, en ce moment, nulle part plus à l'ordre du jour qu'à Zurich, tant en ville que dans le reste du canton. D'une part, on veut réduire la fréquence des bulletins. C'est ainsi que l'*Ecole supérieure des jeunes filles de Zurich*, établissement municipal, n'en délivre plus que deux par année. Tout récemment, l'*Ecole cantonale* des garçons (gymnase, Ecole réelle supérieure et Ecole de commerce) a décidé de n'en plus donner que deux au lieu de quatre. D'autre part, on voudrait faire du bulletin un moyen d'éducation destiné à agir non seulement sur l'enfant, mais sur la famille. Il faudrait aussi, dit-on, tenir compte davantage du fait que les notes données à l'élève au cours de sa scolarité primaire, ou même secondaire, ne seront pas sans influence sur sa carrière future, puisque le maître d'apprentissage le jugera, au moins pour commencer, d'après elles.

Le travail de l'écolier, son application et sa conduite doivent être appréciés à différents points de vue. Il faut tout d'abord que les notes soient, dans le sens le plus large du terme, même quand elles contiennent un avertissement ou une menace, un

encouragement à mieux faire. C'est-à-dire que le bulletin remis à l'enfant pourra, le cas échéant, s'écarter un peu de la vérité, par opportunisme. Par contre, les parents ont droit, dans leur intérêt comme dans celui de leur rejeton, à la vérité entière. Il s'agit de leur éviter à tout prix les « erreurs d'aiguillage » auxquelles les offices d'orientation professionnelle, qui se multiplient très rapidement dans la Suisse alémanique, s'efforcent précisément de remédier. C'est pourquoi la proposition a été faite, lors de la conférence de 1929 du corps enseignant primaire et secondaire (Schulkapitel) de la ville de Zurich, de créer un « carnet des parents » (Elternbüchlein) où s'inscriraient toutes les communications confidentielles, émanant tant du maître que du médecin scolaire, à l'usage de la famille. Aucune décision n'a encore été prise à cet égard et l'on s'est borné à réduire à trois le nombre des bulletins, exemple qui a été suivi, comme nous l'avons dit, par l'Ecole cantonale.

L'idée de mettre *le cinématographe au service de l'enseignement* s'est imposée d'emblée aux éducateurs de tous les pays et la Suisse n'est, comme on sait, pas restée en arrière. Cependant, on en est encore chez nous, comme ailleurs, en matière de film scolaire, dans la période d'organisation. Ce qui a manqué jusqu'à présent, c'est une collection de films appropriés, non seulement aux besoins des divers degrés de l'école, mais à ceux des diverses régions du pays. Il faudrait pour cela que ces films fussent établis par les soins des maîtres eux-mêmes, lesquels choisiraient les sujets géographiques, historiques ou de sciences naturelles capables d'intéresser spécialement leurs élèves. Un fructueux service d'échanges pourrait ainsi être institué qui permettrait de donner aux séances scolaires de cinéma le maximum de variété et d'intérêt. On vient de fonder dans la Suisse allemande une société qui se propose de centraliser et de coordonner les efforts faits un peu partout en Suisse dans ce domaine. C'est la *Schweizerische Gemeinschaft für den Unterrichtsfilm* dont le secrétariat sert dès maintenant de bureau de renseignements. Ce bureau (*Filmpädagogische Auskunftstelle*) est certainement appelé à rendre de grands services aux instituteurs de toutes les parties du pays. Il est dirigé par le Dr G. Imhof, chef de la *Basler Filmstelle*, Münsterplatz 19, Bâle.

Dans le même ordre d'idées, nous tenons à rappeler qu'il existe à l'*Ecole Polytechnique fédérale* un office de renseignement embrassant toutes les questions touchant la technique des projections lumineuses et du film. Cet office est placé sous la direction du professeur Rüst, chef de l'*Institut photographique* de l'E. P. F.

II

Nous nous proposons de passer maintenant en revue les lois, arrêtés, règlements et programmes d'enseignement élaborés ou modifiés, dans le courant de l'année par les autorités scolaires des cantons. Des circonstances imprévues nous obligent, au dernier moment, à nous borner, dans cette partie de notre exposé où s'épuisait naguère la chronique suisse allemande de l'*Annuaire*, aux indications strictement nécessaires. Nous reviendrons, le cas échéant, l'an prochain, sur les sujets que nous nous voyons contraint de sacrifier aujourd'hui.

Si le canton de Zurich se trouve occuper dans ces dernières lignes une place prépondérante, ce n'est pas seulement à cause de l'importance numérique de sa population. Ce n'est pas non plus parce que c'est celui dont nous sommes le mieux placé pour suivre la vie scolaire. C'est simplement qu'il nous paraît s'y être passé cette fois-ci plus de choses d'un intérêt relativement général qu'ailleurs.

Zurich.

Comme les autres gymnases suisses, celui de Zurich ville a (déjà en 1928) révisé son règlement des examens de baccalauréat, pour le mettre en harmonie avec les conditions mises par l'arrêté fédéral du 20 janvier 1925 à la reconnaissance par la Confédération du certificat dit de « maturité ». Cet établissement comprenant une section littéraire (Type A — latin-grec et français) et une section réelle (Type B — latin, sciences, langues vivantes : français, anglais ou italien) forme avec l'*Ecole réelle supérieure* (Ober-realschule) qui prépare à l'Ecole Polytechnique fédérale et à l'*Ecole supérieure de commerce*, l'*Ecole cantonale* de Zurich dont les maîtres, régis par un règlement unique, sont autorisés par l'Etat à porter le titre de professeur, contrairement à ce qui se fait à Berne, par exemple.

Le diplôme de baccalauréat est délivré aux élèves ayant obtenu dans les onze matières du programme, un total de 40 points, la note 4 (échelle de 6) étant considérée comme suffisante. Une note au-dessous de 2, deux au-dessous de 3, trois au-dessous de 3 ½ ou quatre notes inférieures à 4 entraînent l'échec du candidat.

En même temps que son règlement du baccalauréat, le Gymnase de Zurich a révisé l'ensemble de son programme. L'*Ecole réelle supérieure* (type C de l'arrêté fédéral), l'Ecole de com-

merce, ainsi que l'*Ecole cantonale de Winterthour* en ont fait autant. Ce dernier établissement est formé d'un gymnase comprenant deux sections (l'une avec, l'autre sans grec) et d'une école réale supérieure (*Oberrealschule*) placées sous la direction d'un recteur unique, tandis que chacune des trois divisions de l'Ecole cantonale du chef-lieu a son propre recteur. La place nous manque pour établir une comparaison entre les nouveaux programmes. Nous remarquerons seulement que le Gymnase de Winterthour, ayant adopté le principe de la classe de 40 minutes, son horaire accuse, à tous les degrés, 5 à 6 leçons « hebdomadaires » de plus que les écoles similaires de Zurich ville.

Quant à l'*enseignement universitaire*, nous relèverons, dans le programme récemment révisé de la faculté de droit, une matière nouvelle, celle du *journalisme*. La création de cette « discipline » est à plus d'un égard un signe des temps.

D'un côté, elle montre l'importance croissante de la presse, dans la vie moderne, de l'autre, elle marque un progrès dans la voie de la « rationalisation » de l'activité sous toutes formes. Tout au moins fournit-elle un exemple caractéristique de la tendance présente à tout assujettir au principe de la méthode ? Il n'est rien aujourd'hui dont on ne s'efforce de dégager les éléments d'une science.

L'étudiant en journalisme suivra d'abord, à quelque « genre » qu'il se destine, deux ordres de cours, les uns spéciaux, concernant la technique du métier, l'histoire de la presse, la propriété intellectuelle et les droits d'auteur, ainsi que des exercices pratiques — les autres généraux : histoire universelle et nationale, histoire de la civilisation, de la littérature allemande, de la philosophie moderne, logique, stylistique, langues vivantes.

En dehors de cette culture générale, on distinguera dans les études journalistiques deux directions, correspondant au journalisme politique ou économique et au journalisme littéraire ou à la critique d'art. On sait que les Allemands expriment cette distinction d'une manière pittoresque par les mots de : *über dem Strich* et *unter dem Strich*, c'est-à-dire au-dessus ou au-dessous du trait d'encre qui sépare le feuilleton du reste du journal. Dans le programme d'études des futurs feuilletonistes, domineront la philosophie, l'esthétique, la morale, la littérature, le théâtre, l'histoire de l'art et de la critique etc. Dans celui des journalistes de l'autre observance, ce seront le droit et la philosophie de la politique, l'histoire de la diplomatie, de l'administration, des partis politiques, puis l'économie politique, la sociologie, la science financière, la bourse etc.

On voit par là quelle solide formation professionnelle les jeunes

gens qui désirent se vouer au journalisme peuvent dès maintenant acquérir à l'Université.

Avant de quitter le canton de Zurich, nous tenons à mentionner un projet de loi qui sera probablement adopté sous peu et dont nous aurons à reparler en détail dans notre prochaine chronique, sur la préparation des instituteurs. Selon toute probabilité, l'Ecole normale de Kussnacht va être remplacée par un *Institut pédagogique* annexé à l'Université. Cette réforme, réclamée par le corps enseignant inférieur, aura pour effet d'élever d'une manière sensible le niveau de culture des maîtres primaires et elle les fera certainement gagner par là en considération auprès du public.

Berne.

Parmi les arrêtés rendus par le Conseil d'Etat de ce canton en matière d'enseignement primaire, un surtout mérite d'être relevé. Il concerne les congés accordés par les autorités scolaires aux enfants dont les parents préfèrent confier l'instruction religieuse à une communauté indépendante de confession réformée, plutôt qu'au pasteur de l'église nationale. Il est entendu que ces écoliers seront dispensés des leçons de religion officielles, à titre de compensation pour le temps qu'ils consacrent à celles, considérées comme équivalentes, qu'ils reçoivent ailleurs. Mais cela à diverses conditions. C'est ainsi que l'enseignement religieux libre doit être régulier et réparti sur toute la durée de l'année scolaire.

Un nouveau règlement pour les écoles secondaires bernoises, adopté en décembre 1928, est entré en vigueur en 1929 et plus récemment, une loi sur l'application du droit pénal aux mineurs ainsi qu'un décret sur les traitements du personnel de l'Etat.

Remarquons encore que le canton de Berne continue à souffrir d'une pléthore d'instituteurs primaires. C'est le contraire à Zurich où, depuis deux ans, règne à cet égard, une sensible pénurie.

Dans l'enseignement universitaire il convient de mentionner la publication d'un plan d'études très judicieux à l'usage des étudiants en droit. La faculté s'y efforce de guider ceux-ci dans leur travail, à la fois par l'établissement d'un programme gradué et par des conseils généraux touchant la méthode. On y recommande aussi aux jeunes gens de ne pas prendre plus de 24 inscriptions par semaine, y compris les exercices de séminaire.

* * *

Des cantons de la Suisse primitive, Uri et Schwyz n'ont aucune nouvelle disposition législative à enregistrer qui ait acquis force

de loi en 1929. Par contre, *Lucerne* possède, depuis l'année dernière, une loi sur l'apprentissage. — *Obwald* a élaboré un règlement relatif à la gérance d'un fonds — produit d'une souscription publique — en faveur de l'éducation des anormaux. Au *Nidwald*, nous relèverons un arrêté concernant l'attribution de bourses d'études (elles sont au nombre de trois) à des jeunes bien doués qui ne pourraient, réduits à leurs propres moyens, entrer à l'école du couvent d'Engelberg.

Il vaudrait la peine de s'arrêter un peu plus longuement au canton de *Bâle-Ville* dont une bonne partie de la législation scolaire est depuis quelques années en voie de renouvellement. Nous signalerons seulement la convention conclue entre *Bâle-ville* et *Bâle-campagne* au sujet de la formation du corps enseignant primaire. Aux termes de cet accord, les conditions d'admissibilité à l'Ecole normale de *Bâle-ville* sont les mêmes pour les Suisses domiciliés dans l'un et l'autre des demi-cantons.

A *Saint-Gall*, les statuts de la caisse d'assurances des instituteurs viennent d'être revisés et les rentes maximum portées respectivement à 2800 fr. pour les maîtres et 1200 fr. pour les veuves. Une réforme analogue est projetée aux *Grisons* où l'on espère parvenir à élever le montant des pensions de 1000 à 2000 fr., dans le premier cas, et de 400 à 1000 dans le second.

En *Argovie* où le Grand Conseil achèvera, apparemment avant la fin de cette année, la discussion d'une nouvelle loi scolaire, le peuple a repoussé l'idée d'une augmentation des traitements des instituteurs primaires. Une telle méconnaissance des besoins de l'école publique est fâcheuse. Des difficultés du même genre se présentent dans le canton de *Thurgovie*. Ici les efforts du corps enseignant pour améliorer sa condition matérielle, sont malheureusement contrariés par l'encombrement de la carrière pédagogique. La question est posée également à *Schaffhouse* où la campagne s'est, semble-t-il, engagée sous de meilleurs auspices.

Edouard BLASER.